

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du Calvados Arrondissement de Caen</p>	<p>EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Commune de SOIGNOLLES 14190</p>
<p><u>Date d'affichage :</u> 04 / 07 / 2023</p> <p><u>Date de convocation :</u> 13 / 06 / 2023</p> <p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>En exercice : 10 Présents : 8 Absents : 2 Votants : 9</p>	<p>Le 20 juin 2023 à 20h30. Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mr BESANÇON Geoffroy, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mr GAUCHET Bruno.</p> <p>Mme HAGHEBAERT donne procuration à Mme LE COGUIC Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Étaient absentes excusées : Mme HAGHEBAERT Olympe, Mme HAMELIN Jocelyne.</p> <p>Mr MENARD a été désigné comme secrétaire de séance.</p>
<p><u>Objet :</u></p> <p>Délibération 2023-023 Don à la commune</p>	<p>Mme DELALANDE, Adjointe au Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie, et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.</p> <p>Vu le courrier de Mme Patricia FIEFFÉ en date du 6 juin 2023, expliquant avoir reçu la somme de trois cents euros (300,00 €), à la suite d'une plainte déposée pour insulte lors des élections complémentaires municipales du 29 janvier 2023 ;</p> <p>Considérant la volonté de Mme Patricia FIEFFÉ d'effectuer un don d'un montant de trois cents euros (300 ,00 €) à la Commune de Soignolles ;</p> <p>Considérant que ce donateur souhaite que le don soit affecté à de la décoration lumineuse de Noël, afin d'embellir la commune de Soignolles ;</p> <p>Considérant que ce don est effectué de manière désintéressée ;</p> <p>Mme le Maire, Patricia FIEFFÉ ne prend pas part au vote.</p> <p><u>Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'ACCEPTER le don de Mme Patricia FIEFFÉ, d'un montant de trois cents euros (300 ,00 €) ; - D'AFFECTER le don à de la décoration lumineuse de Noël ; - D'AFFECTER cette recette au budget principal de la Commune de Soignolles.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 014-211406749-20230620-DELIB_2023_023-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Caen le
04/07/2023 et publication ou
notification du **04/07/2023**

Fait et délibéré le 20 juin 2023

Le secrétaire de séance,
Bruce MENARD

L'adjointe au maire,
Soizic DELALANDE

